

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE 19 mai (19/05/2022)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 13 mai, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ,
Adjoints,

Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Danièle SCHATTEL (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Robert POMAREDE (représenté par Monsieur Luc PORTES), Mme Danièle PAPUGA (représentée par Monsieur Pierre PUCHOUAU), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT EXCUSES : M. Bernard MOUILLERAC, **Conseiller Municipal**.

Madame DESCAMPS est nommée secrétaire de séance.

14 – 19 mai 2022

14. Travaux de mise aux normes de l'accessibilité de bâtiments au camping « Le Moulin de Bidounet » et fourniture et pose de trois lodges – Demandes de subventions - modification

Rapporteur : Mme DELCHER

Considérant qu'il est nécessaire d'entreprendre des travaux de mise aux normes de l'accessibilité de bâtiments au camping « le Moulin de Bidounet » et d'augmenter la capacité d'hébergement par l'achat de trois lodges,

Considérant que le projet est estimé à 331 068,05 € HT,

Considérant que cette opération est susceptible d'être subventionnée par l'Europe (LEADER), l'Etat, la Région et le Département,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

| DEPENSES | HT | TTC |
|-------------------|--------------|--------------|
| Etudes | 28 128,00 € | 33 753,60 € |
| Travaux | 252 351,02 € | 302 821,22 € |
| Achat de 3 lodges | 50 589,03 € | 60 706,84 € |
| Total | 331 068,05 € | 397 281,66 € |

RECETTES

| Partenaires | % | MONTANTS |
|---|----------------|---------------------|
| Région | 15% | 49 660,21 |
| Conseil Départemental (30% sur les travaux) | 2,27% | 7 500,00 |
| LEADER | 24,16% | 80 000,00 |
| Etat | 20,00% | 66 213,61 |
| Commune | 38,57% | 127 694,23 |
| TOTAL | 100,00% | 331 068,05 € |

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE le projet et le plan de financement ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier la demande de subvention auprès de l'Etat et prend en compte la participation du Conseil Départemental (la demande de participation des autres partenaires reste inchangée).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Pour copie conforme

Moissac le 23 mai 2022

Le Maire,


Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :